

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/01/2019

Dossier complet le :

28/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-3780

1. Intitulé du projet

Implantation d'une plateforme logistique par la société SOREPRIM sur la commune de Héric

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOREPRIM

Nom, prénom et qualité de la personne

Fabrice MAZUREAU, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3	9	2	5	0	9	0	1	4	0	0	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	L'établissement sera soumis à autorisation au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 et ne fera pas partie des cas d'établissements soumis à évaluation environnementale systématique.
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) ou une emprise au sol (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	L'emprise au sol créée sera d'environ 38 139 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'implantation d'un entrepôt logistique qui sera composé de 6 cellules d'une surface unitaire d'environ 6000 m². Des locaux sociaux et locaux techniques seront également implantés, accolés au bâtiment de stockage. Les zones extérieures seront occupées par les quais de réception et d'expédition, des voies de circulation, des zones de stationnement pour les poids lourds et les véhicules légers, des réserves d'eau pour les services de secours extérieurs, un bassin de régulation des eaux pluviales et un bassin de confinement d'éventuelles eaux d'extinction incendie.

Cet établissement sera implanté sur les parcelles 16, 92 et 247 pp de la section XN du cadastre de la commune de Héric représentant une emprise foncière de 88 528 m².

Le projet sera réalisé par la société SOREPRIM, appartenant au groupe immobilier Mazureau. Les cellules de stockage seront ensuite louées à un ou plusieurs occupants.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'implantation d'une plateforme logistique au sein du parc d'activités Erette Grand'Haie sur la commune d'Héric. Cette plateforme logistique sera positionnée à proximité immédiate de l'axe routier Rennes-Nantes. Elle permettra au groupe immobilier rennais Mazureau de répondre aux besoins exprimés par certains de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première étape des travaux consistera dans le terrassement du terrain d'implantation. Les étapes suivantes seront :

- la réalisation des fondations et des réseaux enterrés,
- la construction des structures du bâtiment (clos couvert),
- l'aménagement intérieur,
- les aménagements extérieurs : voiries, zones de stationnement, bassins, plantations...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité logistique comprendra les phases de réception, d'entreposage et d'expédition de produits conditionnés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- permis de construire (code de l'urbanisme),
- autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (autorisation environnementale unique - code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Bâtiment (Entrepôt, bureaux et locaux techniques)	- 38 139 m ²
- quais et voirie poids lourds	- 17 671 m ²
- voirie légère et parking véhicules légers	- 5 532 m ²
- bassins	- 3 659 m ²
- espaces verts	- 23 527 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'activités Erette Grand'haie
Avenue des frères Lumière
44 810 HERIC

Parcelles cadastrales XN n°16, 92 et
247 pp

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 39' 04" O Lat. 47° 23' 04" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'instar d'une grande partie des terrains de la zone d'activités Erette Grand'Haie, les terrains du projet sont localisés au sein de la ZNIEFF de type 2 "Zone bocagère relictuelle d'Héric et de Notre-Dame des Landes"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Héric est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières du réseau national approuvé par le préfet de Loire-Atlantique. Ce plan concerne les zones situées à proximité de la RN 137. Les terrains du projet ne sont pas situés dans les cartes de bruit identifiées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude loi sur l'eau réalisée dans le cadre de l'extension de la zone d'activités en 2007 n'a pas mis en évidence de zone humide sur les terrains du projet. L'absence de zone humide sera vérifiée par une analyse floristique et pédologique dans le cadre du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est localisé à environ 10 km à l'Est des terrains du projet. Il s'agit du site "Marais de l'Erdre" référencé FR5212004.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'établissement entraînera la consommation d'eau pour les besoins du personnel et pour les essais des matériels de lutte contre l'incendie. L'eau utilisée proviendra du réseau d'adduction en eau potable communal auquel l'établissement sera raccordé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'emprise du projet présente une pente naturelle d'environ 2% orientée du Sud-Ouest vers le Nord-Est. La plateforme sera construite à une côte moyenne permettant d'équilibrer les déblais et les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est localisé au sein de la zone d'activités Erette Grand'haie. Il est actuellement laissé en prairie dans l'attente de son urbanisation. Les haies localisées en limites périphériques du terrain seront conservées. Deux portions de haies résiduelles positionnées au centre du terrain devront être supprimées dans le cadre de l'aménagement. Ces haies sont discontinues à leurs extrémités et ne permettent pas de jouer un rôle de corridor écologique. Elles n'ont pas été identifiées comme des haies à conserver dans l'étude d'impacts de la zone d'activités et ne sont pas inventoriées au PLU. Leur suppression s'effectuera en dehors des périodes de reproduction des espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est localisé au sein de la zone d'activités Erette Grand'haies. Il est actuellement en attente de son urbanisation.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présentera uniquement un risque d'incendie de par la nature combustible des produits qui pourront y être stockés. Ce risque sera cependant maîtrisé par le respect des prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 (ICPE)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la plateforme logistique entraînera un trafic quotidien estimé à 150 poids lourds et 120 véhicules légers pour le personnel essentiellement. Le trafic sera essentiellement orienté depuis et vers la route nationale 137 au moyen des voies de la zone d'activité spécialement dimensionnées à cet effet et sans traversée de zone d'habitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La manutention des produits sera essentiellement réalisée à l'intérieur du bâtiment. Seule la circulation des véhicules pourra être source de bruit. Le projet est localisé au sein d'une zone d'activités et à proximité de la route nationale 137. Le niveau sonore local est déjà marqué par le fonctionnement des établissements implantés sur la zone et par la circulation sur cette route.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des zones de circulation et des accès pendant les heures de fonctionnement de l'établissement et en période de faible luminosité. Cet éclairage répond à une exigence de sécurité et de confort du personnel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront uniquement liés à la circulation des véhicules et au fonctionnement ponctuel de la chaufferie gaz de faible puissance (< 2MW) permettant le maintien hors gel des cellules par aérothermes eaux chaude.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seules des eaux usées sanitaires seront générées et rejoindront le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture et de voiries seront tamponnées sur le site avant de rejoindre le réseau pluvial public à un débit de fuite limité conformément à l'arrêté loi sur l'eau de la zone. Les eaux pluviales de voiries transiteront au préalable par un séparateur d'hydrocarbures et pourront être confinées au sein d'un bassin étanche interne au site en cas d'événement accidentel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de l'établissement entraînera la production de déchets non dangereux de type déchets de bureaux, cartons, palettes, emballages etc. Des déchets dangereux pourront être produits lors des opérations de maintenance des équipements (batteries usagées, boues des séparateurs à hydrocarbures...)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures qui seront prises dans ce cadre sont les suivantes :

- traitement et régulation des eaux pluviales,
- confinement d'éventuelles eaux d'extinction au sein d'un bassin étanche,
- implantation des parois du bâtiment de stockage à plus de 20 m des limites de propriété afin de maîtriser les distances atteintes par les effets thermiques d'un éventuel incendie vis à vis des tiers,
- préservation des haies périphériques, suppression de haies partielles en dehors des périodes de reproduction des espèces, plantation de nouvelles haies.

Un diagnostic écologique du terrain d'implantation du projet va être confié à un bureau d'études spécialisé. On peut cependant d'ores et déjà indiquer que de nouvelles haies seront implantées a minima en limite Est du terrain. Ces plantations permettront de relier le boisement existant à l'Est du site, actuellement isolé, au réseau de haies bocagères périphériques du terrain d'implantation et présentes dans l'environnement du site. La localisation de ces premières mesures figure sur le document objet de la pièce annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éléments suivants nous conduisent à penser qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire :

- implantation au sein de la zone d'activités Erette Grand'haie, sur des terrains dédiés à l'urbanisation,
- implantation sur des terrains actuellement en prairie en attente de leur urbanisation,
- maintien en place des haies périphériques et nouvelles plantations visant à reconnecter un boisement aux haies existantes,
- gestion des eaux pluviales conformément à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la zone,
- trafic orienté essentiellement depuis et vers la N137 sans traversée de zones habitées,
- émissions sonores uniquement liées au trafic.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan d'évolution des haies (point 6.1 - milieu naturel)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rennes

le, 25/06/19

Signature

